



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 20403

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les difficultés rencontrées par les établissements d'auto-moto-école quant à la présentation des élèves aux examens pratiques du permis de conduire. Les préjudices subis sont essentiellement liés à la carence en inspecteurs, tout particulièrement dans le département du Pas-de-Calais, ce qui s'explique par le fait que le nombre de demandes est largement supérieur à celui des places prévues pour passer les épreuves, et également par la durée même de l'examen de passage qui est passé de vingt-deux minutes à trente-cinq minutes. De plus, le texte de loi fixe à quinze jours le délai de passage d'un candidat échoué. Aujourd'hui, ce laps de temps est de trois mois, voire plus, et ce problème est toujours induit par un effectif trop réduit du nombre d'inspecteurs. Outre les préjudices ressentis par les candidats à l'examen du permis de conduire, les directeurs des auto-écoles, qui éprouvent des difficultés pour présenter leurs élèves, voient l'existence de leur entreprise artisanale de plus en plus fragilisée tant elles subissent de pertes financières. Il lui demande en conséquence quelles mesures il entend prendre pour permettre aux candidats à l'épreuve du permis de conduire de subir cet examen dans les délais conventionnels et ainsi répondre aux attentes légitimes de ces artisans.

Texte de la réponse

Concernant l'effectif global du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, il convient de rappeler que 230 postes supplémentaires ont déjà été créés entre 2001 et 2003 pour améliorer les conditions de passage de l'examen du permis de conduire, après les 30 postes créés en 2000. Depuis trois ans, l'effectif de ce corps a enregistré un accroissement de 26 %. Conformément à la décision prise par le comité interministériel de sécurité routière du 18 décembre 2002, 100 postes supplémentaires d'inspecteurs du permis de conduire vont être créés en 2004, afin de permettre un accès plus rapide à l'obtention du permis de conduire et de répondre en 2004 aux dispositions de la directive n° 91/439/CEE du 29 juillet 1991 augmentant la durée de l'examen. Enfin, l'affectation, au 1er novembre 2003, de trois inspecteurs stagiaires dans le Pas-de-Calais, va permettre un meilleur fonctionnement du système formation/examen.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20403

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4932

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2054